

# Commune de **ROUILLON**

**SEANCE DU  
4 février 2020**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	18	18

Date de la convocation  
30 janvier 2020

Date d'affichage de la délibération 06 février 2020

L'an deux mil vingt et le quatre février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Gilles JOSSELIN.

**Présents :** PAULAIN Frédéric - VISINE Valérie- BOURDAIS Michel- HENRY Michel - VERDIER Pascale – PARIS Laurent - GUIMIER Claude – GERMOND Valérie- GILARD Franck – THUAUDET Anne-Sophie – LEJARD Romain – GAUTIER Catherine-, DUCANGE Julie, LAURENT Frédérique, DURFORT Philippe, MAREAU Philippe, FERRAND Marie-Claude,

Monsieur BOURDAIS Michel a été élu secrétaire de séance

Délibération N° 2020 02 DEL 01

## **1 Objet : Mise en place du dispositif « Corps européen de solidarité »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 12 mars 2019 la commune a mis en place le dispositif du service civique volontaire sur le thème du déplacement à vélo pour les enfants scolarisés à Rouillon.

Une autre solution pourrait être envisagée en passant par le recrutement dans le cadre du dispositif du corps européen de solidarité et permettrait d'élargir le champ des missions confiées au jeune.

Ce dispositif lancé fin 2018 est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Les modalités de ce dispositif sont les suivantes :

La demande d'agrément se fait pour 3 ans, la durée de mission du jeune est de 12 mois maximum et sa durée de travail est de 35 heures.

Un partenariat est proposé par la maison de l'Europe pour le portage du dossier.

Je vous propose mes chers collègues d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en place le dispositif du corps européen de solidarité en partenariat avec la Maison de l'Europe.
- A signer le dossier d'accréditation, la demande de subvention Erasmus ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

**2 Objet : Mise en place « Forfait mobilité durable »**

Monsieur le maire informe que le forfait mobilité durable a été mis en place par la loi d'orientation des mobilités (LOM) en décembre 2019 et remplace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'indemnité kilométrique vélo qui avait été mise en œuvre à titre expérimental.

Ce dispositif facultatif permet de verser une indemnité jusqu'à 400 € exonérée d'impôt et de charges aux agents utilisant leur vélo pour se rendre à leur travail ou pratiquant le covoiturage.

Afin de conforter ces actions et encourager l'utilisation du vélo et autres mobilités durables pour les déplacements domicile-travail, la commune de Rouillon souhaite mettre en place dès la publication des décrets d'application de la loi « le forfait mobilité durable » à hauteur de 215 € par année civile.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir approuver ces dispositions pour les agents de la commune.

Adoptée à l'unanimité